

7 juillet 2017

La Roche-Bernard. La navigation encadrée pour protéger la Vilaine



Le port de La Roche-Bernard/Férel/Marzan est l'un des 17 sites portuaires du bassin de la Vilaine fluviale et maritime. Sa capacité totale est de 4 140 places.

Une charte d'engagement pour une navigation durable sur le bassin de la Vilaine a été signée lors d'une cérémonie, jeudi, à la salle Richelieu.

Une charte a été signée, jeudi, afin de concilier la pratique des activités nautiques avec le maintien de la qualité de l'eau et des milieux.

Solène Michelot, présidente de l'Institution d'aménagement de la Vilaine (IAV), définit les objectifs : **"Le but de cette charte est d'assurer un développement soutenable et équilibré de la navigation, dans le respect de l'environnement et des autres usages. À savoir une navigation optimisée et coordonnée à l'échelle du bassin de navigation en termes d'équipements, d'aménagements et de services, et une navigation maîtrisée en termes d'impacts sur les milieux et sur la qualité de l'eau."**

Un vaste territoire concerné

Le bassin de navigation s'étend d'une part sur le domaine public fluvial entre Redon et Pénestin et d'autre part sur le domaine public maritime allant de la Pointe de Penvins (Sarzeau) à la Pointe de Castelli (Piriac). Il touche près d'une trentaine de communes. La plupart d'entre elles, ainsi que d'autres entités territoriales, ont validé et signé la charte.

Engagement des signataires

Les acteurs concernés par cette charte sont multiples. Parmi eux, le propriétaire du domaine public fluvial, les intercommunalités, les usagers (associations de plaisanciers, organisations professionnelles de pêche), la structure propriétaire du barrage d'Arzal et les professionnels du nautisme.

Guy Le Gal, président du comité d'estuaire, rappelle l'engagement des signataires, **"les signataires s'engagent à prendre les délibérations, arrêtés et décisions administratives qui s'imposent, à développer des partenariats financiers, conduire des programmes de travaux, et faire évoluer leurs pratiques."**

La charte est aussi l'occasion de sensibiliser habitants et adhérents.